

- un outil de débat démocratique et d'aide à la décision.

L'Avis reflète les travaux du groupe « évaluation » du CESER. L'avis a été adopté lors de la séance plénière du 11 décembre 2020.

Depuis la loi NOTRe, les CESER se sont vus confier la mission de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

Engagé dans une démarche globale d'évaluation et de suivi, le CESER Grand Est s'est doté d'une instance dédiée et des moyens « méthodologiques ». Il a organisé des sessions de formation pour plus de la moitié de ses membres. Il a aussi déterminé l'ensemble des composantes de la vision « CESER Grand Est » de l'évaluation, exploré les possibilités de contribution et a identifié les axes forts et les conditions de la réussite d'un travail coopératif avec le Conseil régional.

La mise en place, par le Conseil régional, du Comité Stratégique d'Évaluation (CSE) et des comités de pilotage thématiques, associant les deux assemblées régionales, a constitué une évolution majeure et a positionné le Grand Est comme territoire précurseur au regard du fonctionnement adopté sur les autres territoires régionaux. Le CESER a participé aux quatre évaluations menées dans les domaines de la culture, de l'agriculture et de l'environnement. Cette participation lui permet de définir un ensemble de points forts et pistes d'amélioration.



Les principales conclusions

L'évaluation est une composante essentielle de l'amélioration continue de l'action publique régionale ; elle doit s'inscrire durablement dans le processus de décision et nécessite un véritable engagement.

Il appartient au CESER de systématiquement vérifier que les conditions d'une évaluation réussie sont réunies, d'apprécier en quoi et comment les conclusions de l'évaluation ont participé de l'amélioration des politiques publiques régionales et d'être force de proposition pour rendre le système d'évaluation de la Région Grand Est toujours plus performant

L'évaluation doit devenir un élément constitutif de tous les travaux du CESER et il sera déterminant de maintenir la dynamique engagée. Un réel travail coopératif entre le Conseil régional et le CESER est une condition pour une mise en œuvre réussie de l'évaluation des politiques publiques ; l'évaluation s'inscrivant dans une logique de redynamisation de la démocratie.

Préconisations & Recommandations

- Le CESER souhaite être plus étroitement associé au choix des dispositifs ou interventions publiques qui seront évalués ainsi qu'au choix des questions évaluatives.
- Le CESER considère comme impératif que les comités de pilotage thématiques associent toutes les parties prenantes (bénéficiaires, acteurs, financeurs...).
- Le CESER indique que la participation active des élus et leur réelle implication est une condition sine qua non de l'intégration, dans l'élaboration des futures interventions publiques régionales, des conclusions des évaluations.
- Le CESER préconise au Conseil régional de diffuser les conclusions des évaluations auprès des acteurs mais aussi de les rendre disponibles à tous les citoyens.

Les autres productions du CESER

- Un référentiel des questionnements
- Un rapport et un Avis (2017) « L'évaluation des politiques publiques régionales : dans cet enjeu de démocratie, quel rôle pour le CESER Grand Est ? »
- Un mémo « L'évaluation et le CESER Grand Est : pourquoi, pour qui, comment ? »
- Un guide « Auto-évaluation et suivi »



Françoise SEIROLLE
Présidente du Groupe
de Travail Spécialisé
Evaluation



Bruno ULRICH
Rapporteur du Groupe
de Travail Spécialisé
Evaluation